



Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural :
l'Europe investit dans les zones rurales



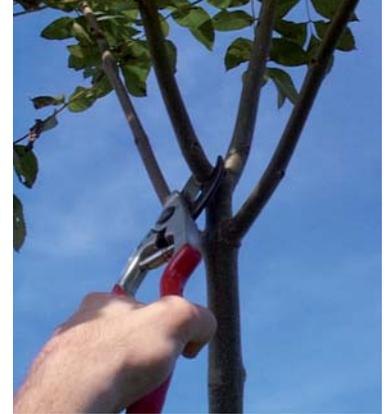
1. D'ABORD TAILLER, PUIS ÉLAGUER



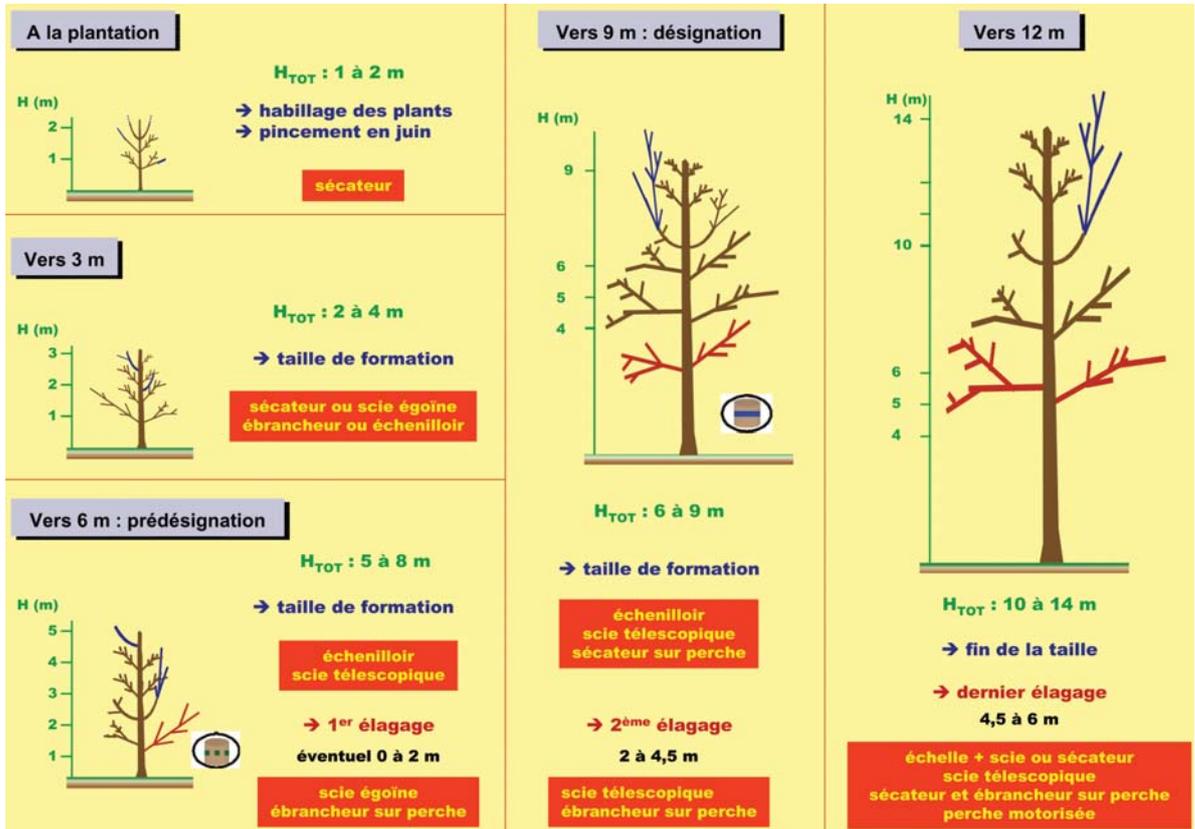
© CDAF asbl

La **TAILLE DE FORMATION** s'effectue **DE HAUT EN BAS** pour former une bille de pied droite :

- élimination dans la cime des doubles ou multiples têtes en ne gardant que la tige la plus vigoureuse et/ou la plus droite
- élimination des branches inférieures les plus grosses et des branches redressées qui risquent de prendre un très fort développement au détriment du tronc.



© CDAF asbl



© CDAF asbl

L'**ÉLAGAGE**, réalisé **DE BAS EN HAUT**, doit débuter le plus vite possible pour obtenir un maximum de **BOIS SANS NŒUDS**, en éliminant en priorité les branches les plus grosses. Plusieurs passages d'élagage sont programmés en fonction de la hauteur souhaitée (généralement 6 m).

La période idéale pour tailler et élaguer est hors gel et hors montée et descente de sève. En pratique, l'élimination de branches mortes ou grosses, la réduction des pseudoverticilles et l'élagage en hauteur réclament des techniques appropriées.

2. CHOISIR UN MATÉRIEL ADÉQUAT ET PERFORMANT

LES TAILLES DE FORMATION ET LES ÉLAGAGES PRECOCS, PROGRESSIFS, SELECTIFS ET SOIGNÉS DOIVENT ÊTRE RÉALISÉS AVEC UN MATÉRIEL ADAPTÉ.

Les **OUTILS MANUELS** doivent être fonctionnels et maniables : sécateurs manuels, à enclume ou à double lame, ébrancheurs, scies égoïnes classiques.

Les **OUTILS MÉCANIQUES** (électroniques, hydrauliques, thermiques ou pneumatiques) sont plus confortables et performants, quoique plus lourds et plus coûteux.



© CDAF asbl



© CDAF asbl



© CDAF asbl

Les **SYSTÈMES D'ÉLEVATION** (échelles, outils portatifs montés sur perche télescopique, nacelle) doivent aussi être appropriés aux travaux à exécuter.



© CDAF asbl



© CDAF asbl



© CDAF asbl

Pour le travail en forêt, l'**ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ** adapté à la situation est **OBLIGATOIRE**.



Le choix du **MATÉRIEL POUR TAILLER ET ÉLAGUER** dépend de nombreux paramètres :

- l'importance des **CHANTIERS** et le nombre d'arbres à tailler et/ou à élaguer
- la **MOBILITÉ** sur le terrain et l'accès aux arbres
- la nature (bois dur ou tendre), l'angle d'insertion, le nombre et la grosseur des **BRANCHES** à éliminer
- la **HAUTEUR D'INTERVENTION** : jusqu'à 4 m de hauteur, l'opération est aisément réalisable depuis le sol avec les outils manuels et mécaniques les plus courants ; la partie située entre 4 et 6 m nécessite une surélévation de l'opérateur ou l'utilisation d'un outil de coupe plus sophistiqué, augmentant le coût de l'intervention

11.

T
A
i
L
L
E

&

é
L
A
G
A
G
E